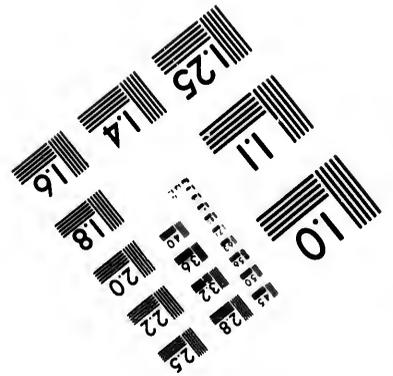
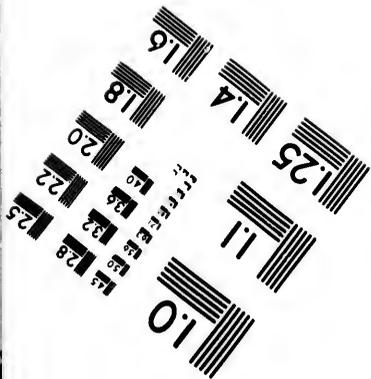
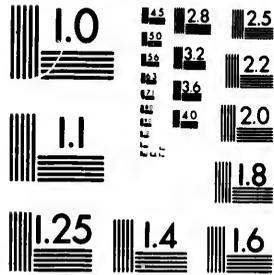


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



13 28 25
19 32 22
8 20
8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Coloured covers/
Couvertures de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured plates/
Planches en couleur |
| <input type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées | <input checked="" type="checkbox"/> | Show through/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding (may cause shadows or
distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou
de la distortion le long de la marge
intérieure) | <input type="checkbox"/> | Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments/
Commentaires supplémentaires | | |
-

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- | | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Only edition available/
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Pagination incorrect/
Erreurs de pagination |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Pages missing/
Des pages manquent |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> | Maps missing/
Des cartes géographiques manquent |
| <input type="checkbox"/> | Plates missing/
Des planches manquent | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments/
Commentaires supplémentaires | | |

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

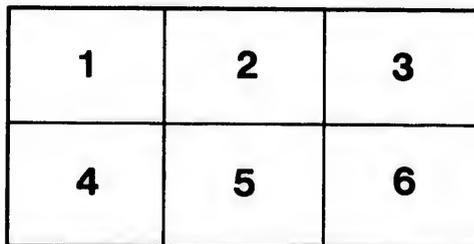
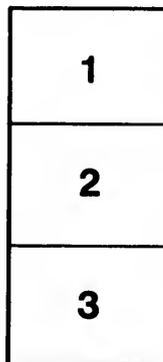
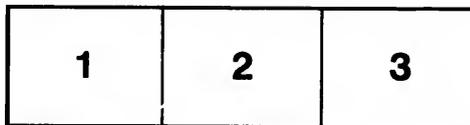
Morisset Library
University of Ottawa

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :





ce

LE CONDAMNÉ A MORT

JOHN LEE

EXÉCUTÉ LE 17 NOVEMBRE 1871.

~~~~~

SA VIE, SA CONDAMNATION, SA MORT.

\_\_\_\_\_  
AU PROFIT D'UNE ŒUVRE DE CHARITÉ.  
\_\_\_\_\_

MONTREAL :

IMPRIMÉ PAR PLINGUET & LAPLANTE, 30, RUE ST. GABRIEL.

1871

JOHN LEE

1871-8

# JOHN LEE.

---

Nous avons pensé faire plaisir au public, en lui donnant connaissance de la vie du prisonnier John Lee, surtout pendant ses six mois de détention dans la prison de Montréal. En effet, la longue captivité de ce pauvre misérable, attendant une mort affreuse, a excité notre compassion ; aussi nous sommes quelquefois surpris, profondément émus au souvenir de ses malheurs ; et, si nous eussions pu arrêter le bras de la justice humaine, nous aurions fait effort pour l'empêcher de frapper. Mais ce pauvre étranger de 28 ans a dû enfin recevoir le coup fatal : et le voilà maintenant dans l'éternité. Que Dieu fasse miséricorde à celui que la justice humaine a si sévèrement puni.

John Lee est originaire de la Norwège ; ses parents n'étaient pas riches, et professaient la religion protestante. Le fils eut une éducation bien peu soignée, surtout relativement à ses devoirs religieux. Il apprit à lire et à écrire, mais on ne lui donna aucune instruction sur Dieu et le salut de son âme. C'est ce qu'il écrivait lui-même dans le cachot de sa prison. " Je suis du nombre de ces malheureux qui n'ont jamais en aucune connaissance de Dieu et de l'importance du salut. Mon âme n'était rien pour moi. Jamais ma mère ne m'avait appris à m'agenouiller pour prier. Aussi devenu grand, je me souciai peu d'appartenir à telle ou telle religion. Il y avait tant de sectes différentes dans mon pays, que je ne croyais à aucune d'elles. Cependant je me disais Lutherien "

Ayant reçu une éducation religieuse si négligée, John Lee, d'un caractère ardent, était naturellement exposé à marcher en dehors du sentier de la vertu. Il se fit matelot, et ne se conduisit pas toujours selon les règles de l'honnêteté. Il était certainement moins coupable qu'un grand nombre qui ont reçu tous les secours de la religion et qui néanmoins se ravalent, par leur vie licencieuse, jusqu'au rang de la brute. C'est pour cela que nous ne nous étonnons pas que Dieu ait touché son cœur et en ait fait un ange de vertu.

Après s'être marié dans son propre pays, il vint à Montréal où Dieu devait le frapper de la mort des meurtriers. Nous ne

parlerons pas à présent du meurtre pour lequel il fut traduit devant les tribunaux et condamné à mort ; nous le ferons connaître plus loin, lorsqu'il s'agira de son procès.

Passons immédiatement au temps de son incarcération, qui renferme des détails intéressants. Il fut jeté en prison au commencement du mois de mai ; il n'était âgé que de 27 ans. D'une constitution robuste, jeune et vigoureux, il se vit obligé de demeurer enfermé dans les cachots de la prison. Etranger, sans amis, il dut éprouver de bien cruelles angoisses de se voir ainsi rejeté du sein de cette société dans laquelle il avait cherché un refuge. Quoique peu instruit, il avait de l'intelligence, et comprenait sa position.

On remarqua qu'il parlait peu, mais qu'il paraissait réfléchir beaucoup. Il n'avait guère de rapport qu'avec un ou deux prisonniers. Un ministre protestant vint le voir ; mais cette visite ne parut pas faire beaucoup d'impression sur lui.

Comme on le sait, les Religieuses de la Providence sont chargées de visiter la prison pour y instruire les ignorants et verser le baume de la consolation sur les âmes affligées. Elles ne négligèrent pas de se transporter dans la salle où se trouvait John Lee. En voyant ce pauvre malheureux, menacé de monter bientôt sur la potence, elles furent émues et ne purent résister au désir de lui adresser la parole. Pensant lui faire du bien, elles eurent un petit entretien avec lui ; et elles ne tardèrent pas à découvrir qu'il désirait avoir la visite du Rev. M. Lavallée, aumônier de la prison, qu'il avait eu l'occasion de voir passer devant sa cellule. En voyant l'homme de Dieu, il paraissait avoir éprouvé de l'attrait pour lui ; il semblait avoir reconnu que le prêtre est l'ami de tous ceux qui sont abandonnés. Il manifesta donc aux Sœurs qu'il désirait avoir une conversation avec le R. M. Lavallée. Fidèle à son devoir de consolateur des cœurs affligés, le prêtre se rend bientôt à cette invitation. Il entre dans la cellule de ce pauvre misérable, lui presse la main et lui dit quelques bonnes paroles. Le prisonnier se convainquit davantage qu'il avait affaire à un ami dévoué ; aussi, pria-t-il le prêtre de ne pas manquer de le visiter souvent. Ici, M. Lavallée lui fait remarquer qu'il est prêt à lui rendre service, mais qu'il ne doit pas oublier qu'on ne peut pas servir deux maîtres à la fois ; qu'il ne pourrait pas appartenir à la religion catholique et à la religion protestante en même temps ; et qu'il lui faudrait renoncer au ministère du prêtre catholique ou à celui du ministre protestant. Le prisonnier lui répondit dès lors qu'il préférerait sa visite. Le prêtre ne pouvait pas se refuser ; et il continua de le visiter. Sur sa demande, il lui donna des livres catholiques et spécialement un catéchisme. Laissons-le lui-même nous dire la raison de ses tendances au catholicisme. "Je dois avouer que les mem-

bres de l'église luthérienne ont eu peu de compassion à mon malheur. Les catholiques, au contraire, m'ont fait voir où se trouvait la vraie charité. C'est pour cette raison que je me mis à lire des livres catholiques ; mais, auparavant, je dus me mettre à l'étude de l'anglais, étant incapable de trouver écrits dans ma langue maternelle, les livres dont j'avais besoin. J'appris à connaître le catholicisme, et je découvris que là se trouvait la voie qui mène au ciel." John Lee s'attacha donc de plus en plus à la religion catholique. Chaque page de son catéchisme était un trait de lumière, qui lui faisait discerner l'erreur de la vérité. La grâce exerçait son action puissante sur cette âme, qui n'avait pu en abuser encore comme un grand nombre d'autres. Il apprit mot à mot les prières du chrétien catholique, ainsi que l'abrégé du catéchisme. Il était heureux de réciter ce qu'il avait appris au prêtre qui cultivait les bonnes inclinations de son cœur. Cette intelligence franche et sincère qui voulait connaître la vérité, se persuada bientôt que la vérité était dans l'Eglise romaine. Il ne se contentait pas de la lecture de son catéchisme ; il lisait d'autres livres qui lui donnaient une connaissance plus approfondie de la religion. Cette étude jointe aux prières qu'il commença à faire, et aux explications du prêtre et des sœurs, le convainquit de la divinité du catholicisme, et il demanda le baptême, mais le prêtre ne voulut pas condescendre immédiatement à son bon désir ; il fallait l'éprouver, et il lui représenta qu'il fallait attendre après son procès pour lui accorder sa demande. Pendant ce temps d'attente, qui lui paraissait bien long, il continua de s'instruire.

Le ministre protestant vint le voir quelquesfois. Il lui amena un de ses collègues, qui eut deux ou trois conversations avec lui ; mais, d'après le témoignage du prisonnier, elles avaient peu d'influence sur son esprit. Voici ce que nous lisons dans les notes qu'il a écrites : "Le ministre protestant paraissait avoir peu de sympathie pour moi. Il se contentait de me dire de lire la Bible, et de me donner des *tracts*. Ce m'eût été bien dur d'être enfermé dans ma cellule pour attendre la mort sur l'échafaud, et de ne pas avoir d'autre consolation."

Un jour il demanda au prêtre de lui faire connaître Luther. Le curé ne voulut pas le satisfaire immédiatement et lui conseilla de faire la même question au ministre. Il fit ce que le prêtre lui avait conseillé ; et il reçut pour réponse de lire la Bible, sans s'inquiéter du reste. Il n'en fut pas content, et de ce jour, il se sentit plus que jamais attiré au Catholicisme. En effet, ayant appris la vie scandaleuse de Luther, chef des réformés, il ne put demeurer convaincu qu'il avait été suscité de Dieu pour réformer la Ste. Eglise de Jésus Christ.—"Je ne peux croire, disait-il, que Luther, qui a été si méchant, ait été suscité de Dieu pour réformer l'Eglise."

Il était déjà catholique de cœur ; et cette conversion sincère fut le fruit de sa prière et de ses études. Peut-être, disait-il, qu'après ma mort les protestants attribueront ma conversion à la conduite obligeante des catholiques à mon égard. Or, je leur répons que ce n'est pas pour cela. La vraie raison, c'est que, ayant réfléchi, j'ai reconnu qu'il faut être catholique pour se sauver. J'ai étudié et prié avant de dire : Oui, je serai catholique."

C'est dans ces bons sentiments que John Lee passa le temps qui précéda son procès. Avant d'être condamné il était résolu de se faire catholique. Quelqu'eût été la sentence, il était décidé de devenir membre de cette Sainte Religion, qu'il venait de connaître.

Enfin, après cinq mois de détention, il est appelé à comparaître devant les tribunaux pour subir son procès. Nous empruntons à la *Minerve* les détails de cette cause :

MM. Piché, C. R., et Ritchie, C. R., représentent la Couronne.

M. Charles Ouimet comparait pour la défense.

Le prisonnier Lee est traduit à la barre sous accusation d'avoir assassiné madame Foster dans la soirée du 3 mai dernier à l'hôtel de la Jonction des Tanneries.

Voici les noms des jurés assermentés : MM. Chs. Dubreuil, Gédéon Constantineau, Salomon Patenaude, Toussaint Buteau, Jean-Baptiste Surprenant, David Ménard, fils ; André Viaux, Ludger Desjardins, J. Bte. Filiatrault, J. Bte. Taillefer, Alphonse Lauzon et Adolphe Larin.

Le prisonnier est âgé de 26 ans environ ; figure mince et allongée, teint blond, yeux bleus, cheveux rouges. Son regard arrêté n'a rien qui indique quelque dérangement dans l'ordre de ses idées ; sa contenance est tranquille et ferme ; il porte un vêtement noir avec collet blanc ; sa toilette est assez recherchée ; durant la formation du jury, il baisse les yeux pour les reporter ensuite successivement sur le juge, les spectateurs et les jurés. Quelques fois un nuage passe sur sa figure momentanément assombrie et ses yeux prennent une expression d'inquiétude et de malaise.

Mais cette émotion n'est que passagère et il reprend bien vite son flegme habituel.

M. Piché, C. R., fait un récit détaillé des circonstances dans lesquels a eu lieu cet horrible drame, ce meurtre révoltant, qui a si profondément émotionné le public.

M. le Coroner Jones est assermenté ; il connaît le prisonnier, il a fait une enquête sur le cadavre de madame Foster, les 5, 6 et 7 de mai en présence du prisonnier. (Le rapport est soumis.)

M. Chs. Foster est assermenté, il demeure aux Tanneries-Ouest : il se trouvait à la Rivière Bodette, lors de l'attentat, il était parti le 1er mai et reçut la dépêche, lui annonçant, la mort

de son épouse, le 3 mai ; il revint ce jour-là ; le prisonnier demeurait chez lui depuis le 20 mars, à raison de \$2 par semaine : il y avait alors chez lui le prisonnier, son épouse et Peter Malony ; à son retour, il vit sa femme étendue sur le carreau et nageant dans son sang au bas de l'escalier, conduisant au second étage ; son épouse avait en sa possession, lors de son départ, le lundi, 3 billets de \$100 chacun, un billet de \$50, un autre de \$20, et plusieurs souverains et quelques menues pièces : elle portait cet argent sur sa personne, dans un sac de toile : le prisonnier savait que son épouse était en possession de cet argent.

M. le grand constable Bissonnette est assermenté : il produit une hache et un panier contenant des articles que lui a remis le sergent Maher, le 8 de mai dernier : aussi une enveloppe, renfermant \$127.90, en billets de différents chiffres, remis par le sergent Bouchard et un autre contenant \$58, remis par le sergent Lafon ; cet argent a été trouvé par ces derniers, sur la personne du prisonnier et ailleurs.

M. le sergent Maher est assermenté : au commencement de mai dernier, il a remis au grand constable les effets produits par ce dernier et trouvés par lui dans la maison de madame Foster.

M. le sergent Olivier Bouchard est assermenté : il a remis au grand constable la somme de \$127.90 en billets.

M. Chs. Foster, redemandé, ne peut jurer que ces billets lui appartiennent, il savait cependant que son épouse avait des billets de \$100 ; c'était elle qui conduisait tout ; il reconnaît le bonnet (qui a été produit et qui lui est présenté) comme étant celui que portait sa femme ; le sac en toile ressemble fort à celui dans laquelle cette dernière mettait son argent ; tous dans la maison semblaient vivre en bonne intelligence ; à son retour de la Rivière Bodette, il n'a pas trouvé un seul sou dans sa maison.

Questionné par M. Chs. Ouimet :—Le témoin dit qu'il était parti le lundi de la Rivière Bodette entre 6 et 7 heures du matin pour revenir chez lui ; il a compté son argent le dimanche précédant son départ ; le prisonnier savait que son épouse avait habituellement de l'argent, mais ignore s'il était à sa connaissance qu'elle fût en possession de ces billets le 30 de mai ; ce dernier est arrivé chez lui le 20 de mars dernier ; avant de travailler à la corderie, le prisonnier avait travaillé avec lui sur le chemin du Grand-Tronc durant 12 jours ; il ne savait pas qu'il existait quelque mésintelligence entre sa femme et le prisonnier qu'il a vu le lendemain ou le surlendemain du meurtre ; il ne savait pas si Lee avait bu ou non.

M. Peter Maloney est assermenté : il se rappelle les événements de la nuit du 3 mai dernier ; il alla se coucher vers 9 ou 10 heures du soir ; le prisonnier, lui et madame Foster étaient

seuls dans la maison ; il demeurait chez madame Foster depuis un an ; le prisonnier pensionnait là aussi ; madame Foster et le prisonnier étaient en bas au moment où il alla se mettre au lit ; le prisonnier arriva vers 6 heures dans la soirée ; ils prirent un verre de liqueur et Maloney fuma avant de monter ; il n'était pas ivre lorsqu'il alla se reposer ; je n'allai pas, dit-il, me coucher avant l'arrivée du prisonnier : ma chambre se trouvait au dernier en face de la cour en arrière ; il n'y avait pas de porte à ma chambre. Après mon entrée dans mon appartement, j'entendis la porte d'une chambre se refermer violemment, et aussi un gémissement ; je n'ai entendu aucune voix ; j'étais au lit depuis une demi-heure, lorsque le prisonnier entra dans ma chambre et me demanda si je dormais. Je répliquai : " Non. " L'accusé alors m'invita à descendre pour prendre quelque chose. Je répondis que je ne voulais pas me lever ; il me répliqua alors qu'il irait chercher de la liqueur en bas. Je lui demandai ce que faisait madame Foster ; il dit qu'elle dormait et ajouta qu'elle était ivre et aussi qu'il lui avait donné une taloche ; le prisonnier descendit alors et apporta quelque liqueur ; j'en absorbai quelque peu et l'accusé plaça la bouteille au-dessous du lit et s'éloigna.

Je ne le revis plus ce soir-là. Je me levai vers 5 heures et j'aperçus Mad. Foster gisant sans vie au bas de l'escalier près de la porte de la barre : la chambre de cette dernière était au second étage, au-dessus de la *bar room* ; la chambre du prisonnier était située au même étage vis-à-vis de celle de la victime ; je m'avançai dans la cour et ne vit personne. J'ai souvent vu cette hache (qui est produite). Le matin de l'assassinat elle était près de Madame Foster et maculée de sang. J'ignore si Mad. Foster avait quelque argent en sa possession ; elle était sobre la dernière fois que je la vis. Je ne sais pas comment elle a été tuée ; j'ai vu le prisonnier à l'enquête du Coroner ; je fus si atterré en voyant Mad. Foster que je ne sus que faire.

Transquestionné par M. Chs. Ouimet, le témoin continue : Je n'avais bu que deux verres depuis 3 heures jusqu'à 8 heures du soir ; le premier bruit que j'entendis a été celui que fit la porte de Mad. Foster en se refermant ; et ensuite j'entendis des cris étouffés ; il était, je crois, neuf heures et demie lorsque Lee monta à ma chambre. Si j'étais descendu alors j'aurais eu à passer à l'endroit où j'ai trouvé Mad. Foster le lendemain ; je regardai au dehors en me levant et je vis un quidam s'éloignant dans la direction de Lachine ; je crus reconnaître Lee et j'appelai, mais sans recevoir de réponse ; je m'endormis dix ou quinze minutes après le départ de Lee de ma chambre ; je n'entendis plus aucun bruit durant la nuit ; je pris deux verres de liqueur après être descendu en bas ; je n'avais aucune affaire avec madame Foster ; j'avais signé un billet payable à cette dernière

le 12 juillet. Lee était un homme sobre et tranquille ; je ne l'ai vu qu'une fois très ivre ; j'étais ivre le matin de l'assassinat ; je n'ai jamais entendu dire que madame Foster et Lee fussent en mauvais termes.

M. Thomas Henthorn est assermenté, il dépose que revenant à bord du train de 8 heures ; il fut surpris de voir la porte de l'hôtel de madame Foster encore fermée. J'entrai, dit-il, et je vis madame Foster étendue sans mouvement au bas de l'escalier ; je crus qu'elle était tombée du haut en bas de cet escalier. J'allai au bureau du télégraphe pour donner avis de ce que j'avais vu ; l'opérateur, M. Sherwood, me dit qu'il ne pouvait sortir en ce moment ; j'entrai avec quelques autres et l'on vit madame Foster dans la position, que je viens de décrire, et sans vie. Je connaissais madame Foster depuis trois ans ; elle était industrieuse.

Questionné par M. Chs. Ouimet, il dit qu'il avait vu Lee chez madame Foster, cinq semaines environ auparavant et qu'il lui avait paru être un homme tranquille et sobre.

M. Wm. Jeffrey est assermenté : Je venais de descendre du train, ce matin-là, lorsque je rencontrai le dernier témoin qui me mit au fait des événements ; après être entré, nous aperçûmes madame Foster, nageant dans son sang, je connaissais cette dernière depuis cinq ou six ans.

M. Andrew McEwen est assermenté : J'entrai dans l'hôtel tenu par madame Foster, dans la matinée du 3 mai, et je la vis étendue, sans vie. M. Jeffrey, voulant avoir quelqu'un pour prendre soin de la maison, j'allai demander Samuel McDonald. J'ai vu une hache au bas de l'escalier.

M. Samuel McDonald est assermenté : Vers 8 heures du matin, le 4 mai dernier, je fus averti par M. McEwen que madame Foster avait été assassinée ; j'allai à l'hôtel tenu par cette dernière ; je montai au second étage et j'y trouvai une hache ; j'avertis les autorités de la cité ; j'ai vu les blessures infligées sur la tête de madame Foster ; la lampe au haut de l'escalier était brisée.

Ici le témoin reconnaît le sac de toile de madame Foster ; il dit que c'est lui qui a instruit M. Foster par le télégraphe, de la mort de son épouse.

Elizabeth Scullion est assermentée : Je restais à cette époque dans la rue Dorchester No. 427, avec Mary Brown qui y tenait une maison de prostitution ; le prisonnier se présenta à 3 heures du matin, on ne voulut pas lui ouvrir tout d'abord, mais sur ses instances, on le fit entrer ; il disait qu'il revenait de Lachine et était exténué de fatigue ; il dit qu'il travaillait à une fabrique de câbles ; le prisonnier dit qu'il avait en sa possession plus de deux cents piastres ; il me donna deux piastres en paiement.

Le lendemain, je laissai le prisonnier à 8 heures environ pour aller m'acheter une paire de chaussures et un chapeau ; ce dernier m'avait donné pour cela un billet de \$10, et à mon retour je lui remis ce qui me restait sur ce billet ; je partis ensuite avec le prisonnier dans une voiture louée par un charretier du nom de Louis Renaud et auquel il donna un souverain. A l'arrivée de la voiture, Lee donna un autre dollar au charretier ; nous allâmes faire le tour de la montagne, et, passant par la rue St. Laurent, nous entrâmes à trois hôtels et primes plusieurs verres de liqueurs. Lee m'acheta à l'hôtel de E. Bonin, un manteau de soie de \$12, et fit changer un billet de \$50. Le prisonnier m'a aussi donné \$5 à l'hôtel Dépati pour m'acheter une crinoline et un garibaldi. En revenant à la maison de prostitution de la rue Dorchester, ils furent arrêtés par la police qui était à leur poursuite, près de chez Baptiste Emond ; Lee ne m'a pas parlé de madame Foster ; il s'est déchaussé à la maison et il portait des bottes ; il est aussi sorti dans la cour.

Questionné par M. Charles Ouimet, le témoin affirme que la prodigalité du prisonnier n'a pas éveillé ses soupçons ; elle était un peu ivre.

M. Louis Renaud est assermenté : Dans la nuit de jeudi, entre 2 et 2½ heures, le prisonnier est arrivé à la maison de prostitution située sur la rue Dorchester, et tenue par Mary Brown ; le prisonnier a exhibé, après être entré, un sac duquel il tira d'abord un billet de \$100 et un autre de \$50, des souverains et autres billets ; il donna à Elizabeth Scullion \$2 pour la nuit ; le prisonnier lui avait demandé d'aller louer une voiture pour lui et lui remit un \$5 en or à cet effet ; il me donna aussi à mon retour une piastre, me recommandant de l'attendre jusqu'au soir. Mais il ne revint pas, car il fut arrêté sur le chemin de la montagne.

M. le sergent Maher est assermenté : il a remis les articles qu'il a trouvés chez Madame Foster au grand connétable, c'est-à-dire la hache, la capeline, le sac de toile, etc.

M. le sergent Bouchard est assermenté : Informé le 4 de mai du meurtre de Madame Foster, il partit de compagnie avec le détective Lafon, dans la soirée, à la recherche du meurtrier à l'entour de la montagne. Ayant rencontré, dit-il, le prisonnier en voiture avec une prostituée notoire, nous les arrêtâmes. Lee offrit beaucoup de résistance. Mary Brown, la maîtresse de la maison de prostitution où habitait Elizabeth Scullion, nous remit \$2 que Lee lui avait données. Cette dernière m'ayant dit que l'accusé lui avait donnée un billet de \$10, qu'elle avait dépensé pour acheter un chapeau chez Madame Durcher, au coin des rues St. Laurent et Vitre, ce billet de \$10 nous fut remis par Ma-

dame Durocher, et Elizabeth Scullion me remit aussi quelque autre argent que l'accusé lui avait donné.

Après la confrontation du prisonnier avec le cadavre de Madame Foster, et en revenant à la Station de Police, il me dit : "Je n'ai pas longtemps à vivre"; il avait fait des aveux en présence du Chef de Police Penton.

M. le chef de Police Penton est assermenté : Il s'est rendu le vendredi, dans la matinée à la maison de Madame Foster ; il a entendu les aveux faits par le prisonnier lors de sa confrontation avec le cadavre de cette dernière. Lee a reconnu avoir assassiné Madame Foster avec la hache que voici (elle lui est indiquée) lorsque, dit-il, je lui ai demandé qui l'avait envoyé devant son créateur ; je n'ai pas, continue-t-il, cru devoir l'avertir que ces aveux constitueraient plus tard une preuve légale contre lui. Je lui ai posé mes questions tranquillement et ces aveux du prisonnier ont été faits librement. Le prisonnier m'a dit de plus avoir enlevé de l'argent, environ \$200 à Madame Foster, dans un sac de toile qu'elle portait sur elle.

Il a aussi reconnu que les empreintes sanglantes qu'on remarquait au bas et au haut avaient été faites par ses pieds ; l'accusé a laissé la maison vers 9½ heures, et est allé dans une maison près de l'hôpital anglais.

M. le sergent Bouchard, redemandé, certifie avoir été présent au moment où le prisonnier a fait ces aveux au chef de police et c'est ensuite que ces paroles sont sorties de sa bouche : "Je n'en ai pas maintenant pour longtemps à vivre," il était alors très sobre.

M. Vincent Lafon, détective, est assermenté : Le 4 de mai, vers 11 heures de l'avant-midi, je fus informé du meurtre de Madame Foster.

Je me rendis sur la scène de l'assassinat et j'y rencontrai M. le chef et plusieurs officiers de police. Vers huit heures et demie du soir, je reçus un message du sous chef Neagele, m'informant que le prisonnier présumé avait été vu en compagnie d'une prostituée dans une voiture qui devait appartenir à M. Brown. Nous nous rendîmes, M. Bouchard et moi, chez ce dernier et nous y rencontrâmes un nommé Renaud, charretier, qui nous dit que le prisonnier pouvait bien être sur le chemin de la montagne. Nous partîmes dans cette direction et nous arrêtâmes Lee et Elizabeth Scullion, une prostituée. Nous avons trouvé sur l'accusé une certaine somme d'argent qui a été remise au Grand Constable.

J'étais présent lors de la confrontation du prisonnier avec sa victime Madame Foster ; j'ai entendu les aveux du prisonnier faits volontairement en présence de M. le chef de police Penton. En effet Lee a avoué avoir assassiné Madame Foster avec une

hache et lui avoir dérobé environ \$200 contenue dans un sac en toile qu'elle portait sur elle.

Lecture est donnée au jury des aveux recueillis par M. le chef Penton.

M. le Dr. Rottot est assermenté : il certifie avoir fait un examen du corps de Madame Foster ; il a remarqué une incision sur la tête longue de 7 pouces environ et d'une profondeur de plus de 2 pouces ; il n'a pas le moindre doute que la mort de Madame Foster est due aux violences qu'elle a subies dans la nuit en question ; cette incision a pu être faite avec la hache que l'on a produite ici.

Là s'arrête l'audition des témoins.

Et la Cour s'ajourne à dix heures demain.

---

Mardi, 3 octobre 1871.

La Cour s'ouvre à dix heures et son enceinte est remplie d'une foule de spectateurs tous anxieux de voir le dénouement du drame qui se déroule en ce moment devant le tribunal.

Le prisonnier ne s'est pas départi de son calme et de son sang-froid.

M. Chs. Ouimet se lève pour entreprendre la tâche peu facile et ingrate de la défense du prisonnier. Il accepte la preuve faite par la Couronne, mais se réserve le droit d'appréciation des faits de la cause. Il prétend que Lee a agi sous l'influence d'un délire passager, lors de l'assassinat de madame Foster, la seule personne qui lui eut témoigné quelque sympathie, et qu'à ce moment-là, il n'avait pas l'intention de lui ôter la vie, mais de la rendre incapable de s'opposer à ses projets de vol. Il invoque à l'appui de ses prétentions, le profond repentir du prisonnier, lorsque son intelligence, un moment obscurci, vint l'éclairer sur l'horreur de sa position ; il invoque aussi comme preuve manifeste de la folie dont était possédé le prisonnier, la prodigalité incroyable avec laquelle il semait son argent de toutes parts.

M. Piché, C. R., reprend la parole et dit qu'il ne croyait pas qu'il fût possible en face de preuves aussi accablantes contre le prisonnier, de trouver quelque prétexte, quelque atténuation au crime atroce qui a été commis. Nous savons que la personnalité humaine est toujours accessible aux sentiments de générosité et de sympathie, mais nous avons aussi un devoir à remplir, une loi à mettre à exécution et la société à protéger. Et s'il nous fallait céder aux entraînements de la faiblesse et de la sympathie que l'on éprouve toujours en face d'un accusé, nous nous exposerions à manquer aux obligations que nous devons à la justice et à la société. Dans le cas actuel, il est malheureusement de notre devoir de repousser de nous ces sentiments, pour exami-

ner froidement les circonstances de cet attentat. On a dit que la qualité d'étranger du prisonnier le recommandait à notre protection. Cela est bien vrai, mais on ne saurait évidemment invoquer cette considération pour atténuer en quelque façon le crime de l'accusé qui avait trahi l'amitié que lui portait Madame Foster, laquelle retrouvait en lui les traits d'un fils chéri. On a aussi insinué que le prisonnier avait perpétré cet acte d'atrocité dans un moment de délire, ce qui était prouvé par le repentir et la douleur qu'il avait manifesté après avoir retrouvé sa raison un instant obscurci. Mais ne voit-on pas tous les jours des exemples de ces criminels repentants après la perpétration de leur crime, et les circonstances de ce drame révoltant n'accusent-ils pas chez Lee un talent diabolique de combinaisons et une préméditation manifeste. Car, ne le voyons-nous pas, après l'assassinat de sa victime, se rendre dans la chambre de Maloney abruti par la boisson, et y laisser sur son passage des empreintes sanglantes, sortir ensuite de la maison en laissant le cadavre de Madame Foster, tout sanglant au bas de l'escalier et la hache au haut, et faire planer ainsi les soupçons de cet horrible meurtre sur un innocent.

Pourrait-on alléguer que cet homme agissait sous l'influence d'un délire passager, et ne pas voir dans cet enchaînement de faits, dans le tissu de cette trame affreuse, une résolution parfaitement arrêtée et irrésistible. Non, il fallait que cet homme jouit alors de toutes ses facultés, eût la pleine conscience de ses actes, pour ourdir un pareil complot. Maintenant où pourrait-on trouver le motif qui ait pu porter le prisonnier à cet acte de sauvagerie atroce. On se souvient que Lee était présent lorsque Mad. Foster compta le dimanche précédant le départ de son époux ses billets de banque et autres menues pièces. Le crime épouvantable de Lee s'explique donc alors clairement ; il avait voulu pour satisfaire les plus viles passions, se plonger dans une orgie honteuse, s'approprier cet argent en ne reculant pas même devant l'assassinat. Il ne faut pas oublier non plus que quelque temps avant le meurtre de Mad. Foster, une somme de \$30 était déjà disparue ; cet incident a dans les circonstances une signification qui mérite réflexion. Ainsi donc, on ne saurait un instant avoir la pensée que Lee était sous l'empire d'un délire passager, lorsqu'il a assassiné Madame Foster pour s'approprier l'argent convoité. Maintenant, nous avons les déclarations, les aveux du prisonnier en face de sa victime. En effet il a avoué avoir assassiné Madame Foster et enlevé la somme qu'elle portait sur elle. Ces aveux, personne ne les lui a arrachés, il les a faits librement et volontairement. Il est aussi prouvé que Lee n'était pas en état d'ivresse lors de la commission de son crime et que c'est avec un sang-froid cynique et incroyable qu'il s'est rendu coupable de cet odieux

assassinat. La prodigalité du prisonnier a paru sembler singulière, mais cet étonnement disparaît lorsque l'on réfléchit à la laideur et à l'infamie de sa conduite après l'assassinat, et quelles viles passions il allait satisfaire dans ce bouge infect de la rue Dorchester. Il ne faut pas oublier non plus qu'il n'était pas habitué à la manipulation de sommes aussi considérables. En présence donc des circonstances de cet assassinat révoltant et de sa préméditation évidente, nous ne pouvons faire autrement que de nous convaincre de la culpabilité de Lee. Et pénétré de votre esprit de justice, et de la droiture de votre intelligence, je remets entre vos mains le sort du malheureux prisonnier.

Son Honneur le Juge Badgeley commente ensuite longuement ; il dit qu'il était prouvé que la hache produite avait dû faire l'incision qu'on a remarquée sur la tête de Madame Foster ; il parle des aveux de Lee qui a reconnu avoir assassiné cette dernière qui lui avait toujours montré des sympathies et à laquelle il a dérobé ensuite l'argent qu'elle portait sur elle. Lee a également décrit les circonstances dans lesquelles il a accompli son crime et comment il avait dépensé l'argent qu'il a également reconnu avoir dérobé à Madame Foster. L'arme qui a servi à la perpétration de l'assassinat était meurtrière et il y a eu malice préméditée.

### SENTENCE DE MORT !

Le jury se retire ensuite et revient quelques minutes après avec un verdict de : **COUPABLE**. Le prisonnier pâlit affreusement en entendant l'arrêt fatal et M. le Greffier, d'une voix solennelle et au milieu d'un silence profond, lui demanda s'il n'avait rien à dire. Aucune parole ne sortit des lèvres du prisonnier, muet d'épouvante et sur la figure pâle duquel l'on voyait une expression de terreur profonde.

Son Honneur le Juge s'adressant alors à Lee, lui dit qu'il devait, après avoir été convaincu de cet odieux assassinat de la manière la plus patente, ne plus songer désormais aux choses de la terre pour se préparer à celles de l'éternité par un repentir sincère de son crime. Car bientôt il allait paraître devant Dieu qu'il avait outragé par le meurtre de la malheureuse victime de ses mauvaises passions.

Ainsi, dit Son Honneur, vous êtes condamné à être conduit sur le lieu de l'exécution et **PENDU** par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive le 17<sup>me</sup> jour de novembre prochain.

Et que Dieu ait pitié de votre âme !

Le malheureux condamné a accueilli cette dernière sentence sans manifester trop d'émotions. Une grande pâleur était cependant répandue sur ses traits et si on l'eût examiné attentivement,

on aurait pu remarquer un tressaillement nerveux qui secoua tout son corps au prononcé du sinistre arrêt.

Mais il redevint calme et retrouvant la voix qu'il semblait avoir perdue en attendant le verdict du jury, il s'écria d'un ton ferme et vibrant : *I am not guilty of the full charge as sentenced.*

Et la foule se dispersa toute émue et aussi toute stupéfaite du cynisme du condamné.

La sentence en est portée, John Lee devra mourir sur l'échafaud. Quelle cruelle attente pour ce jeune homme de 28 ans ! Aussi à son retour à la prison, il ne put s'empêcher de pleurer. Le spectacle était déchirant de voir ce pauvre étranger, confiné dans son cachot, d'où il ne devra s'éloigner que le jour de son exécution. Il aurait, sans doute, aimé à rencontrer un consolateur au milieu de ses angoisses. Mais Dieu ne voulut pas qu'il trouvât le soir de son triste retour à la prison, l'ami qu'il cherchait. Le prêtre, en effet, n'avait pu connaître assez tôt la lugubre nouvelle, pour aller consoler l'infortuné condamné à mort. Il dut remettre au lendemain sa visite. Il se rend dans la matinée à la prison, et se fait conduire à l'endroit où se trouve le malheureux qu'il veut consoler. Il passe devant sa cellule, et l'aperçoit assis sur un banc, la tête entre ses deux mains. C'était un coup d'œil propre à émouvoir le cœur du prêtre catholique. Aussi, le R. M. Lavallée ne put se décider à entrer immédiatement dans le cachot. Il se rendit plus loin, et parla à quelques prisonniers ; après quoi il revint et pénétra cette fois dans la cellule du condamné à mort. John Lee demeure quelque temps encore dans la même position, puis il lève la vue sur le prêtre, et des larmes s'échappent de ses yeux. Le prêtre veut lui dire quelques mots de consolation ; mais il dut, lui aussi, payer tribut à la nature et verser des pleurs sur cet étranger devenu son ami. Toutefois, après l'avoir pressé sur son cœur, et lui avoir adressé quelques mots, il parvint à faire entrer le calme dans cette pauvre âme bouleversée. Le prisonnier se sentait plus fort ; et sa figure n'était plus si contractée. Une de ses grandes consolations fut la promesse de recevoir le Baptême dans quelques jours. Cette pensée fut comme un baume salubre qui sembla guérir les plaies de son cœur.

Il commença donc à se préparer d'une manière plus immédiate à la réception de ce grand Sacrement. Les Religieuses et le Prêtre redoubleront leur visite pour l'instruire et le consoler ; et, depuis ce temps, jusqu'à son exécution, ils ne manqueront pas d'aller passer chaque jour quelques heures avec lui.

Car on comprend qu'un condamné à mort a besoin d'être visité souvent et fortifié contre les tentations de désespoir auxquelles il est tant exposé. Comment un jeune homme plein de

force et de vigueur pourrait se voir arrêté dans le chemin de la vie, sans éprouver ce sombre chagrin, qui peut si facilement dégénérer en désespoir.

John Lee était isolé des autres prisonniers. Il ne pouvait avoir aucun rapport avec eux. Il n'avait liberté de voir que le ministre de Dieu et les religieuses. Le jour il pouvait se promener dans une petite salle contiguë à sa cellule ; mais dès que l'obscurité commençait à se répandre, un tourne-clef le faisait entrer dans son noir cachot, et fermait une énorme porte de fer qui ne devait être ouverte qu'à l'apparition du jour. Ô ! combien les nuits paraissaient longues à ce malheureux, qui se voyait ainsi dans la nécessité de penser à cet échafaud qu'il devait bientôt gravir ! Il n'avait plus alors les mêmes moyens pour distraire son esprit préoccupé. Dans ces moments d'angoisses, il se servait de la prière, et spécialement du chapelet. Car, on s'était empressé de lui apprendre la récitation du rosaire, qui est une arme si puissante pour vaincre les ennemis de notre âme.

Dès que son sommeil s'interrompait, il récitait sur les grains de son chapelet la salutation angélique, et il sentait alors le calme se faire dans son âme et le sommeil s'emparer de ses membres. Après ces longues nuits remplies d'insomnies, on venait vers 7 heures du matin ouvrir la porte de sa cellule, et il pouvait donner un peu d'exercice à son corps, en marchant dans la petite salle dont nous avons déjà parlé.

Il mangeait peu. Sa principale nourriture était du café qu'il préparait lui-même.

Il passait le jour à étudier et à prier. Il ne manquait pas de faire son chemin de croix tous les jours devant un crucifix, sur lequel les indulgences avaient été appliquées.

Il aimait à écrire ses impressions ; et, c'est dans ces notes que nous avons pris les paroles que nous en avons citées.

Voilà en quelques mots comment se passait le temps de John Lee après sa sentence.

### BAPTÊME ET PREMIÈRE COMMUNION.

Nous avons dit plus haut qu'on l'avertit de se préparer à recevoir le baptême et à faire sa première communion. Il se prépara avec bonheur à ces deux actes solennels de la vie chrétienne.

Pendant ce temps, le ministre protestant lui fit une visite, mais le prisonnier lui signifia qu'il n'avait rien à traiter avec lui, qu'il était catholique, et qu'il serait bientôt baptisé. Ce fut la dernière visite qu'il reçut du ministre.

Depuis longtemps il préparait sa confession. Il avait déjà écrit, avant son procès, toute l'histoire de sa vie, qu'il avait fait connaître à M. Lavallée, l'armonier de la prison. Il se confessa

de nouveau avec un vif sentiment de repentir. Comme il regrettait amèrement les péchés de sa vie ! Le souvenir de ses fautes était un poids qui semblait l'écraser ; et son lit a été quelquefois tout humecté de ses larmes. "Je pense avec amertume, disait-il, aux péchés de ma vie passée. Si la mort m'avait surpris au milieu de mes égarements, je n'aurais jamais pu aller au ciel. Je ne comprends pas comment Dieu a pu pardonner les péchés d'un misérable, qui l'a traité avec tant d'ingratitude. Cependant, je sais que mes iniquités sont pardonnées. Le démon cherche à me persuader le contraire, et à me faire perdre l'espérance du ciel ; mais, je sais que Dieu a dit : 'Quand vos péchés seraient rouges comme l'écarlate, ils seront effacés.' Les paroles de Dieu ne changent pas. Le démon veut me tromper ; mais mon bon ange me protège et me dit que le démon est un menteur."

Il pleurait en particulier la mort de cette pauvre femme qu'il avait trappée, sous l'influence de la boisson. Tous les jours il priait pour elle. Il regrettait d'avoir eu le malheur d'user immodérément de liqueurs enivrantes. Il aurait voulu convertir par son exemple tous ces malheureux esclaves de l'ivrognerie, qui s'exposent à la perte des biens du temps et de l'éternité. "Vous tous qui lisez ces lignes que j'écris, disait-il, voyez en moi une nouvelle victime de cette maudite boisson, qui fait de l'homme un démon. Hélas ! dans le monde on ne pense qu'à se divertir, sans songer à ce qui peut arriver. Dieu, dans sa miséricorde, attend les pécheurs ; mais malheureusement ce n'est que lorsqu'on est frappé qu'on reconnaît l'état dans lequel on se trouve ; et, alors, c'est trop tard."

Le prisonnier montre par tous ces sentiments qu'il était bien disposé. Il s'était éloigné de son Dieu ; mais il revenait à lui, avec un véritable regret de ses fautes.

Pourrions-nous tous profiter de cet exemple d'un condamné à mort ?

Enfin le jour tant désiré arriva. John Lee allait recevoir le Baptême après lequel il soupirait depuis si longtemps. On dresse un autel dans la petite salle attenante à son cachot. Un Crucifix, six cierges, quelques fleurs constituent toute la parure du modeste autel. C'était le 12 Octobre. Quelques Religieuses de la Congrégation et de la Providence s'étaient rendues pour assister à la pieuse cérémonie. Le R. M. Lavallée, assisté des RR. MM. Dugas et Racicot, commence par faire abjurer l'erreur au catéchumène prisonnier ; puis, il lui donne conditionnellement le Sacrement de Baptême. Le converti, tout ému, était rayonnant de joie. Heureux d'appartenir à la sainte Eglise romaine, il presse d'abord la main du prêtre qui vient de le rendre enfant de Dieu, puis de tous les assistants catholiques, dont il est le frère bien-aimé. La scène était émouvante ; et ceux qui eurent le bonheur

d'en être témoins, en conserveront un long souvenir. Le prisonnier avait reçu une grande faveur dans le Sacrement de Baptême ; mais il ne faisait que commencer à goûter les douceurs de notre religion.

Huit jours après son Baptême, John Lee devait faire sa première communion. Il avait un grand désir de recevoir le Dieu de bonté, qui fait le bonheur des élus dans le ciel. Aussi le temps d'attente lui paraissait long. Enfin, le 19 Octobre, M. Lavallée alla dire la messe dans la petite salle du prisonnier, et lui donna la sainte communion.

### CONFIRMATION.

Le 28 Octobre, John Lee reçut la visite de Sa Grandeur Mgr. de Montréal. C'était le jour qu'il devait être confirmé. La vue du vénérable vieillard l'impressionna fortement ; il se jeta à ses pieds, et le Saint Evêque le bénit avec la tendresse d'un père. Puis on procéda à la cérémonie. L'Evêque revêtu de ses ornements pontificaux, assisté des RR. MM. Lavallée, Dufresne et Racicot, lui adresse quelques-unes de ces paroles toutes imprégnées de sainteté, qui ont leur source à son cœur, et, d'une voix émue, récite les prières de l'imposition des mains. Qu'il était beau de voir ce Saint Pontife prier l'Esprit Saint de descendre dans l'âme de ce pauvre malheureux que la justice humaine avait condamné ! Après avoir administré le Sacrement de Confirmation, le St. Evêque daigna dire la messe dans la petite salle du prisonnier, et donna la Ste. Communion au nouveau confirmé, ainsi qu'aux Religieuses de la Congrégation et de la Providence, qui se trouvaient présentes. La messe finie, l'Evêque, avant de s'éloigner, bénit de nouveau le condamné et lui dit quelques bonnes paroles. Laissons dire au prisonnier les impressions que lui laissa cette visite :

“ Que j'étais heureux de voir l'Evêque ! Quelle faveur pour moi de recevoir une telle visite ! Je suis convaincu que cet Evêque est un saint. Je le regarde comme un ange, et c'est avec raison. Les quelques paroles qu'il m'a adressées ont touché mon cœur. ”

L'Evêque, de son côté, avait conçu de l'amour pour lui. Il se promettait bien de venir le voir bientôt. Oh ! que la Religion est belle, d'unir ainsi par une sainte amitié un vénérable Evêque avec un pauvre condamné à mort !

Nous citerons ici le journal écrit par John Lee dans le cachot de sa prison.

# JOURNAL.

---

1er Novembre.

Je me suis éveillé ce matin à 5 heures ; et la pensée que j'allais bientôt recevoir mon Dieu me rendit heureux. Je commençai de suite à me préparer à la réception de la Sainte Communion que M. Racicot m'apporta à huit heures. Après avoir communiqué je me sentis bien fort pour le reste de la journée. Vers le soir je commençai à être un peu tourmenté, mais je récitai mon chapelet et la paix revint bientôt. J'étais même gai quand les Sœurs arrivèrent. Nous fîmes ensemble quelque prières au S. Cœur de Jésus, et nous nous séparâmes pour la nuit. Je restai seul, enfermé sous clef, sans lumière. Oh ! combien les nuits du condamné sont longues !.....Mais je ne me plains pas !.....

---

2 Novembre.

Je me levai ce matin vers 6 heures et je fis quelques prières jusqu'à ce qu'on vint ouvrir la porte de ma cellule. Après avoir pris une bonne tasse de café que je dois à la charité de quelques amis des Sœurs, je passai la matinée dans la lecture et la prière. Je pensais ce matin au jour où je fus arrêté et transporté à la station de police. Dieu, que j'étais misérable ! Je fus tellement saisi d'horreur à la pensée du crime épouvantable que j'avais commis, que je me serais certainement détruit. Heureusement que les Sœurs arrivèrent ; elles me parlèrent avec tant d'onction de la miséricorde de Dieu envers le pécheur que l'espérance entra de nouveau dans mon âme attristée. \*Maintenant la sainte espérance me rend heureux.

---

3. Novembre.

Je me suis éveillé plusieurs fois pendant la nuit. Je faisais quelques prières et je me rendormais de nouveau. Je reçus la visite des bonnes Sœurs vers 10 heures. Elles m'apportèrent quelques images que je mis dans ma cellule. Je préparai mon dîner ; et en attendant que tout fut prêt, je fis mon chemin de croix.

Dans la soirée, je me sentis un peu découragé : je pensais à ma famille : ce qui rendait mon cœur malade et me troublait l'esprit. Au milieu de ces ennuis, le R. M. Lavallée arriva, et dissipa mes chagrins. Nous étions tous deux assis dans la cellule, lorsque arrivèrent M. La urie, intendant de la prison, et le Député-Sherif ; ce dernier paraissait effrayé ; je suppose que c'est à cause de la nouvelle qu'il apportait. Il venait m'annoncer que je serais exécuté le 17

Novembre. Ce n'était pas une bonne nouvelle ; mais je la connaissais avant, et je me préparais à la mort tous les jours. Je compté sur l'assistance divine à mes derniers moments. Après leur départ, on m'enferma dans mon cachot, pour y passer la nuit dans la solitude ; mais, non, je n'étais pas seul, puisqu'il y en avait un avec moi. Je ne puis pas le voir, il est vrai, mais je sais qu'il veille toujours près de moi, sans jamais dormir.

---

#### 4 Novembre.

Je me suis éveillé tout troublé des songes que j'avais eus durant la nuit. J'eus beaucoup de difficultés à faire venir le calme dans mon esprit. Enfin je réussis à me tranquilliser. Vers 7 heures, on vint ouvrir ma cellule. Je me mis à prier Dieu pour qu'il ne me laissât pas succomber à la tentation. A dix heures et demie je reçus la visite du prêtre. Dans l'après-dinée, arrivèrent les bonnes Sœurs de Charité, qui firent quelques prières avec moi et se retirèrent.

---

#### 5 Novembre.

Je me suis souvent éveillé pendant la nuit. La dernière fois que je m'éveillai il était 5 heures. Je commençai à me préparer pour la communion que je reçus vers 8 heures de la main de mon bon Père Lavallée. Je fis mon action de grâces, pendant laquelle j'éprouvai beaucoup de bonheur. Je fus fort pendant le jour, et je ne fus pas tourmenté. Vers 1 heure les bonnes Sœurs vinrent me voir. Elles m'encouragèrent à combattre les tentations de l'esprit malin ; et me montrèrent le ciel comme la récompense de toutes mes peines. Je passai le reste du jour à remercier Dieu de toutes ses faveurs et spécialement du courage qu'il me donne à l'approche de ma mort.

Avant de me coucher j'envoyai mon bon ange saluer les bonnes Sœurs.

---

#### 6 Novembre.

J'ai passé une bien mauvaise nuit. Je me levai à 5 heures, et je me sentis très fatigué, à cause des songes que j'avais faits. Je craignais d'avoir succombé aux tentations du démon. Heureusement mon bon Père Lavallée arriva et me dit d'être tranquille. Quand on fait ce que l'on peut, on n'a pas à s'inquiéter du reste. Le bon Dieu ne demande pas l'impossible. Dans l'après-dinée je reçus la visite des bonnes Sœurs.

7 Novembre.

J'ai trouvé beaucoup de consolation dans mes exercices religieux, mais je devins triste vers la fin du jour. J'attendais mes amies, mais mes désirs avaient devancé l'heure accoutumée; elles vinrent enfin, les bonnes Sœurs, et tous mes ennuis se dissipèrent. Mon Père Lavallée ne me fit ce jour-là qu'une courte visite. Après son départ je me mis en prières avec les bonnes Sœurs, et je rentrai heureux dans ma cellule.

8 Novembre.

Je commençai ma journée par remercier le bon Dieu de toutes les consolations dont il avait inondé mon âme depuis ma détention. A dix heures les bonnes Sœurs arrivèrent, m'apportant des friandises comme elles ont habitude de le faire, sachant que la nourriture de la prison n'est pas attrayante pour un homme qui se trouve dans ma position. Je commence à voir venir le dix-sept Novembre, je dirais presque avec plaisir. Dieu semble m'inviter à un festin nuptial! Que je voudrais bien voir mes amis assis au même banquet. Cela peut vous paraître étrange, mais telle est l'influence de la religion et l'effet de la prière.

9 Novembre.

Je me suis éveillé cette nuit bien troublé. Je ne pouvais pas prier; je me trouvais indigne de m'adresser à mon Dieu après une vie si criminelle. Oh! que j'étais malheureux! Je me levai et me mis à genoux pour essayer de nouveau à prier; je devais me préparer à recevoir la sainte communion, cependant je croyais ne pouvoir m'y résoudre ne me sentant pas assez bien disposé. Des larmes abondantes s'échappèrent alors de mes yeux et le Père Lavallée arrivant sur ces entrefaites m'ordonna de communier après avoir entendu ma confession. Je me trouvai un peu soulagé, toutefois je fus plus ou moins abattu le reste du jour. L'incertitude où je suis d'avoir reçu le pardon de mes crimes, me fait excessivement appréhender les jugements de Dieu. Dans l'après-dîner visite des Sœurs et du P. Lavallée.

10 Novembre.

Je m'éveillai deux ou trois fois la nuit dernière; le calme se rétablit dans mon âme, et je me sentis bien toute la journée. J'ai lu la vie d'un saint, ce qui a contribué beaucoup à m'aider à faire mon sacrifice. Quelquefois je trouve beaucoup de difficulté à me résigner, cependant j'ai assez de courage. A 3 heures

visite des Sœurs qui ne me laissèrent qu'à six heures, et furent remplacés par le Père Lavallé. Bonsoir. Que Dieu vous bénisse.

---

11 Novembre.

Je m'éveillai à 5 heures, et me trouvant bien tranquille je me hâtai d'en remercier le Seigneur. Combien grande est la miséricorde de Dieu ! nous ne connaissons sa bonté que lorsque nous cherchons à lui plaire. Vous allez peut-être croire que j'appréhende mon exécution. Non. Je remercie Dieu qui veut bien m'accorder un temps si long pour me préparer à la mort. Combien de martyrs sont allés au supplice en chantant les miséricordes de Dieu. Pour moi je ne souffre que pour mes crimes. Quoique je ne craigne pas la mort ; cependant la pensée que j'aurai à paraître devant le Dieu que j'ai tant offensé, ne laisse pas de faire une vive impression sur mon âme. Mais le Christ est venu pour sauver les pécheurs, dont je suis un des plus criminels. Je m'adresse donc à vous, O mon Sauveur, vous disant : Ayez pitié du larron pénitent... Les Sœurs arrivèrent à 4 heures. Elles sont toujours si bonnes qu'elles ne m'oublient jamais. Ne pouvant m'acquitter envers elles, j'espère que le Seigneur saura les en récompenser dans la gloire. Si le Seigneur me fait miséricorde, je promets de ne jamais oublier ce qu'elles ont fait pour moi, ni aucun des services du bon Père Lavallée et de plusieurs autres prêtres qui sont venus me consoler. Les Sœurs me laissèrent pendant quelques instants pour préparer la chapelle de la prison et redescendirent prier avec moi jusqu'à six heures. Je rentrai alors dans ma cellule, et je fus agréablement surpris en voyant arriver M. Racicot qui vint à cette heure avancée passer quelques instants avec moi. Que le Seigneur vous prenne sous sa protection !

---

12 Novembre.

Je me suis éveillé à 6 heures. J'ai bien dormi la nuit dernière. Je me préparai à recevoir la sainte communion, mais je fus privé de ce bonheur, car il vint un prêtre étranger qui, ignorant les règles de la prison, ne crut pas pouvoir me l'apporter. On l'appelle le P. Fennigan. Il passa à peu près une demi-heure à m'entretenir sur la nécessité de faire pénitence, et me promit ensuite de venir me dire la messe et me donner la sainte communion tous les jours. Je le remerciai de tant de bonté à mon égard. A 3 heures je reçus la visite du vénérable Evêque de Montréal qui était accompagné de six prêtres. N'est-ce pas une grande faveur pour un pauvre condamné. Sa Grandeur promit de me recommander aux prières de tous les prêtres, des commu-

nautés religieuses et de tous les bons catholiques de Montréal. Il n'est pas étonnant que je sois si fort et si heureux. La visite de l'Évêque m'avait apporté beaucoup de consolation, cependant je versai bien des larmes après son départ, mais ces larmes n'avaient rien d'amer. Les religieuses furent si occupées ce jour-là qu'elles ne purent m'accorder que quelques instants le soir. Je me retirai dans ma cellule, remerciant le bon Dieu du bonheur de la journée.

---

13 Novembre.

Que j'ai bien dormi cette nuit ! Je goûtai beaucoup de consolation en me préparant à la sainte communion, que je dois faire tous les jours maintenant jusqu'à ce que je dise adieu à ce monde. Le Père Fennigan a bien la bonté de venir tous les matins du collège des Jésuites pour me dire la messe. Suivant l'ordonnance de l'Évêque, on m'a recommandé aux prières dans toutes les églises paroissiales de la ville. On me traite plutôt comme un prince que comme un meurtrier. Si j'étais dans ma patrie, je ne pourrais certainement pas recevoir tant d'attentions. Trois des religieuses qui avaient communié avec moi ce matin demeurèrent dans mon cachot jusqu'à midi. Nous nous sommes occupés à réciter des prières et à faire le chemin de la croix. Oh ! que j'ai été malheureux d'avoir passé tant d'années à offenser mon Dieu ! Que me reste-t-il maintenant de ces jours passés dans le crime ! Me voici à la fin de ma carrière. Oh ! Dieu, que ne t'ai-je toujours aimé ! O Jésus, je vous en conjure, accordez-moi une heureuse mort.

---

14 Novembre.

J'ai encore bien dormi la nuit dernière. Le Père Lavallée vint à peu près vers 10 heures. Nous avons prié un peu ensemble, et j'ai fait ensuite mon chemin de croix. Les Sœurs vinrent à une heure. J'ai reçu plusieurs visites aujourd'hui : M. Dugas le premier, puis ensuite trois Pères Jésuites. Ce sont de grandes faveurs et elles font voir l'esprit de charité qui anime les catholiques. Le premier jour de mon arrivée à la prison je n'avais aucun ami ; je ne pouvais par conséquent m'attendre à aucune visite. Maintenant, je vois ce qu'il y a de mieux dans la société s'intéresser à mon sort.

O Seigneur, que ne puis-je vous remercier comme je le devrais pour tant de bontés de votre part ! Je déteste mes péchés du fond de mon cœur.

Oh ! que j'aurais été malheureux si vous m'aviez cité à votre tribunal dans les jours malheureux de mes désordres.

A six heures Monsieur Payette entre dans ma cellule m'ap-

portant de la lumière. Je fus bien reconnaissant de cette nouvelle faveur et j'en remerciai sincèrement le Seigneur. Maintenant, ô mon Dieu, que votre volonté soit faite, voilà tout mon désir..... Je me jette dans les bras de votre miséricorde.....

---

15 Novembre.

Je suis éveillé à six heures. J'étais bien content. Je me préparai à la communion que je reçus des mains du P. Fennigan. C'est la troisième fois qu'il vient me dire la messe. Quatre Sœurs communièrent avec moi. Après avoir reçu le pain des forts, je me sentis capable de faire face aux ennemis de mon salut. Un peu avant 10 heures, je reçus la visite de M. Dugas avec qui je récitai les litanies des Saints. Les RR. Messieurs Dufresne et Demers, de l'Evêché, vinrent aussi me visiter. Nous avons eu une conversation intéressante sur la Bible et le Purgatoire. J'ai été heureux d'apprendre de la bouche de Monsieur Dufresne, qu'une femme lui avait donné 25 cts. afin de dire une messe pour moi.

Les bonnes Sœurs et le R. Monsieur Lavallée ont passé la plus grande partie du jour avec moi. J'écrivis ce soir à ma femme et à ma sœur. J'ai beaucoup de peine en pensant à ma famille. Il n'y a que la prière qui tranquillise alors mon âme.

---

16 Novembre.

### TESTAMENT.

Avant de quitter ce monde, j'ai une chose à demander. Tout le monde sait que je n'ai ni parents, ni amis dans ce pays. Mais Dieu a envoyé quelqu'un pour prendre soin de moi. Maintenant je veux faire mon testament ou exprimer mes dernières volontés puisque Dieu veut que je laisse cette vie pour aller dans la véritable patrie où le bonheur est éternel. Après tout, cette vie n'est qu'un pèlerinage ; c'est le passage à la vie future. Si nous avons le bonheur d'aller au ciel, nous n'éprouverons plus de chagrin ; mais nous goûterons les délices éternelles. Cependant, pour aller au ciel il faut combattre fortement.

Je n'ai que quelques heures à passer sur la terre. Je suis heureux de laisser ce misérable monde ; et je remercie Dieu de rendre ma mort si douce. Je donne volontiers ma vie pour tous mes péchés. J'offre à Dieu ce que j'ai de meilleur ; je lui donne tout ce que j'ai. J'espère de l'infinie miséricorde de mon Sauveur, recevoir le pardon de tous mes péchés.

Maintenant voici mes dernières volontés :

Durant ma longue captivité, je reçus bien souvent la visite bienveillante de mon Père Lavallée et des Sœurs de Charité qui

résident dans la rue Fullum. C'est pourquoi j'espère qu'ils ne me refuseront pas d'accepter tout ce que j'ai.

Je ne parle pas de mon argent, car je suis pauvre et sans le sou. Mais je parle de mon corps pour lequel je demande la sépulture catholique. J'ai confiance qu'on daignera m'accorder cette demande. J'espère que mon Père Lavallée verra à ce que je sois enterré dans le cimetière catholique pour que mon corps y repose en paix.

En cas qu'il surgisse quelques difficultés relativement à mon corps, je déclare qu'il appartient au R. M. Lavallée. Qu'il n'y ait donc aucune contestation sur ce point.

Je désire remercier tous les prêtres qui m'ont visité dans ma cellule, les bonnes Sœurs qui ont tant pris soin de moi, et surtout Sa Grandeur l'Evêque de Montréal, qui a daigné me visiter plusieurs fois et s'est intéressé d'une manière si paternelle à ma pauvre âme. Quand je serai au ciel, je prierai pour tous mes amis, bien plus pour toute l'Eglise catholique. Je n'oublierai personne.

J'ai encore une demande à faire : c'est que, si après ma mort il arrive quelque lettre d'argent qui me soit adressée, elle soit livrée, non décachetée, à la Sœur Rosalie qui visite la prison.

J'espère que, par la miséricorde de Dieu, mon âme reposera en paix.

Je dois aussi remercier bien cordialement M. Payette, le geôlier de la prison, et sa famille pour leur grande obligeance à mon égard depuis que je suis ici.

Je remercie aussi M. Laurie et tous les tourne-clefs.

Adieu donc, vous tous qui avez été mes amis. Je prierai pour vous.

JOHN INGEBRETSEN LEE.

Nous avons dit que l'Evêque avait promis de venir révoir John Lee. Il fut fidèle à sa promesse. Le 12 Novembre, Sa Grandeur Mgr. de Montréal étant venu faire une visite dans la paroisse de St. Vincent de Montréal, n'oublia pas d'aller voir son cher prisonnier. Après avoir parlé assez longuement à tous les prisonniers qu'il vit réunis dans la chapelle de la prison, il descendit au cachot du condamné, accompagné des RR. MM. Lavallée, Fennigan, Dufresne, Racicot et Laberge. Il bénit, en entrant, le prisonnier qui s'est jeté à ses genoux, et le fit asseoir près de lui, pour lui parler comme un ami à un ami. Les prêtres prirent place autour de lui ; et les larmes ne tardèrent pas à trahir l'émotion qui régnait dans le cercle pieux. L'Evêque laissait tomber de ses lèvres des paroles de consolation que lui dictait son cœur paternel. La figure du prisonnier respirait le

calme et le bonheur. On ne pouvait se décider à croire que dans quelques jours il serait attaché à un gibet pour y périr misérablement. Les vénérables visiteurs s'éloignèrent, attendris de la scène qu'ils venaient de contempler.

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de cette semaine, qui fut la dernière de la vie du pauvre captif, le R. P. Fennigan, S. J., et M. l'abbé Lavallée, aumônier de la prison, allèrent tour à tour lui dire la messe; et, il eut le bonheur de communier à chacun de ces jours. Il disait pour cette raison: "Je suis à présent comme les prêtres; je communie tous les jours."

### DERNIÈRE NUIT DU CONDAMNÉ, SA MORT.

Nous voici rendus à la dernière nuit du condamné. Cette nuit a laissé dans notre âme une impression profonde et un souvenir qui durera longtemps. Vers 7 heures du soir, Mgr. de Montréal vient visiter une dernière fois le pauvre malheureux. Il est accompagné des RR. MM. Lavallée, aumônier de la prison, Chevrefils, Lussier, Dufresne, Demers, Dugas et Racicot. Le prisonnier avait préparé la salle de son mieux pour faire une digne réception à ce bon Evêque, qui lui montre tant de sympathie. Il se met à ses pieds et reste agenouillé quelque temps. Le charitable Pasteur le relève et le faisant asseoir devant lui, il lui parle sans déguisement de cette mort effrayante qui l'attend le lendemain. Il l'engage à recommander son âme à Dieu avant de mourir, et à demeurer fort et courageux jusqu'à la fin. Le prisonnier a un air souriant et répond à chacune des recommandations de l'Evêque: Oui, Monseigneur—Yes, my Lord.—Les prêtres présents déploraient entr'eux la mort de ce beau jeune homme qui paraissait si rempli de nobles sentiments.

Enfin, vers huit heures, notre Evêque fit ses derniers adieux à son cher fils, comme il l'appelait lui-même. Il le bénit à plusieurs reprises, et lui donna sa croix pectorale à baiser, en disant: "Vous avez maintenant sous les yeux l'image de N. S., mais bientôt vous verrez la réalité. Adieu, mon enfant; au ciel nous nous reverrons." Et le St. Evêque s'éloigna; mais, le prisonnier se hâta d'aller détacher du mur de sa cellule une petite image et rappela le vénérable Pasteur. C'était pour lui donner cette image, représentant N. S. emprisonné dans le tabernacle, la plus belle, selon lui, des gravures de son cachot. L'évêque reçut avec plaisir cette humble offrande, qu'il promit de conserver toute sa vie. Il partit alors, chargeant MM. les abbés Dufresne, Dugas et Racicot de passer la nuit avec son enfant infortuné. Il avait, en outre, chargé les Révérendes Sœurs Rosalie et Euphrasie, de la Providence, qui avaient pris

un soin particulier du prisonnier pendant sa longue détention et que celui-ci avait lui-même demandées, d'aller veiller cette nuit à la prison.

Vers 9 heures, le R. P. Fennigan, S. J., arriva aussi. Il y avait donc quatre prêtres et deux sœurs qui demeurèrent avec le condamné pour lui prodiguer les secours de la religion. Le commencement de la nuit fut calme. On voulut faire coucher de bonne heure le prisonnier ; mais il dit qu'il n'était pas fatigué, et qu'il ne se coucherait que vers minuit. Il conversa avec ses visiteurs, tout en fumant un cigare qu'on lui avait apporté. On lui servit à souper ; et il mangea avec beaucoup d'appétit, comme il avait fait le matin et le midi. A onze heures, il se coucha sur un canapé qu'on avait mis pour la nuit dans la salle ; mais, il ne put réussir à dormir, et, environ une demi-heure après, il se leva et se mit à marcher. Sa figure était attristée ; et son esprit paraissait tourmenté. On le fit coucher de nouveau ; et M. l'abbé Dufresne lui lut la passion de N. S. J. C. Mais le voyant très-tourmenté, il lui fit baiser les pieds du Crucifix ; et quelque temps après, John Lee dormait d'un sommeil calme et paisible. Après avoir dormi l'espace de trois heures, c'est-à-dire jusqu'à 3 heures de la nuit, il se leva et ne voulut plus se coucher. Le sommeil l'avait reposé ; Il était sérieux, se promenait dans la salle en fumant le cigare, et répondait assez brièvement aux questions qu'on lui posait. Il paraissait lutter contre la nature effrayée de la mort. Il réussissait à se maîtriser lui-même ; et il disait de temps en temps quelques mots de gaieté.

Ayant le désir de faire la sainte communion le matin, il commençait aussi dès lors à se préparer à recevoir dignement pour la dernière fois le Dieu qui allait bientôt le juger. Il se dit trois messes dans la salle où il avait passé la nuit. La première fut dite par le R. P. Fennigan, S. J., qui donna la communion au prisonnier ; la seconde par le R. M. C. Dufresne, et la troisième par le R. M. Racicot. Le condamné avait manifesté, il y a quelque temps, le désir d'entendre chanter pendant la messe. On voulut le satisfaire avant qu'il montât l'échafaud. Ayant demandé permission à l'autorité, MM. les abbés Dugas et Racicot chantèrent pendant les deux premières messes, des hymnes et des motets. Ils avaient choisi de préférence *Ave Maris Stella, O cor Amoris Victima, Stabat Mater, O crux Ave, Parce Domine*. John Lee entendit les trois messes avec une grande édification. Nous oublions de dire que plusieurs Religieuses de la Providence communient à ces messes.

On offrit au prisonnier quelque chose à manger ; il se contenta de prendre une tasse de café.

A 7 heures le R. M. Lavallée, père spirituel du condamné,

arriva. La figure de John Lee pâlisait quelque peu ; mais le Docteur Beaubien s'étant approché pour lui tâter le pouls, reconnut qu'il était fort. La salle se remplissait peu à peu de Religieuses de la Providence, de prêtres et d'un certain nombre de laïques. L'heure de l'exécution approchait. On fit asseoir le prisonnier dans un fauteuil, M. Dufresne récita les prières des agonisants, auxquelles répondait l'assistance toute émue. Après ces prières le R. P. Fennigan récita à haute voix le chapelet. Pendant ce temps, le R. M. Lavallée, revêtu du surplis et de l'étole, tenant en main le Crucifix, était au côté de son pauvre pénitent, lui suggérant de bonnes pensées pour le fortifier. John Lee donnait des signes d'approbation à tout ce qui lui était dit ; et jetait son regard de temps à autre vers la porte de la salle. Quelques minutes avant huit heures, il se mit à genoux pour recevoir l'absolution du R. M. Lavallée. On vint lui présenter un peu de vin qu'il but immédiatement. Toute l'assistance, spécialement les Prêtres et les Sœurs, était profondément émue. D'un côté on craignait d'entendre le signal du départ ; de l'autre on désirait en finir au plus tôt avec ce martyre d'attente. Enfin, le prisonnier fait ses adieux à ses amis dévoués, les Prêtres et les Sœurs, à qui il avait déjà fait cadeau d'une petite image ; et, à huit heures, il part pour la salle de toilette, accompagné de son Confesseur, M. Lavallée, de M. C. Dufresne, du R. P. Fennigan, et suivi par une foule compacte.

Il arrive dans cette chambre lugubre, où le bourreau, complètement voilé de noir, l'attend pour faire son œuvre de mort. Pendant qu'on récite le *Miserere* que l'on répète un grand nombre de fois, le condamné présente ses deux mains que le bourreau attache avec deux bandes de cuir, et lui applique au cou la corde qui doit lui donner la mort. Il eut de la difficulté à s'acquitter de cette pénible fonction ; et le prisonnier souffrait de sa lenteur. Heureusement, le Prêtre était là pour fortifier son courage. Il lui faisait baiser le Crucifix et lui adressait des paroles de consolation.

Enfin la lugubre toilette est finie. Le cortège se met en marche pour l'échafaud. La physionomie de Lee ne changeait pas. Devant lui est le Chapelain de la prison, M. Lavallée ; à ses côtés les RR. MM. Dufresne et Fennigan, le député-shérif, le geôlier de la prison. Derrière est le bourreau tenant un bout de la corde, dont l'autre extrémité est sur le cou du condamné. Pendant la marche du cortège des Prêtres récitent le *Miserere*.

Le prisonnier qui avait déjà manifesté le désir de parler devant la porte de la prison, dit en arrivant sur la plate-forme de l'échafaud, qu'il veut adresser quelques paroles. Le silence se fait ; et il dit d'une voix forte : " Messieurs, je remercie tous ceux qui ont prié pour moi. J'espère que Dieu les en recom-

pensera. Je suis glorieux de mourir catholique. Que Dieu ait pitié de ma pauvre âme. Adieu." Alors il se met à genoux, reçoit une nouvelle absolution de son Confesseur, baise le Crucifix et se lève. Le bourreau lui attache les pieds, et se prépare à faire tomber la trappe sur laquelle le prisonnier est debout. Les Prêtres, montés sur l'échafaud, s'agenouillent. Tout-à-coup la trappe part ; et notre pauvre condamné tombe à l'extrémité de la corde fatale qui sépare le cartilage cricoïde de l'os hyoïde ; et dans un quart d'heure, ce jeune homme n'est plus qu'un cadavre.

Dieu de miséricorde, daignez recevoir au plus tôt dans le séjour de votre gloire, cet infortuné qui a bu à la coupe amère des souffrances ! Puisque la justice humaine a exercé ses vengeances sur lui, que votre justice divine se laisse fléchir ; et, écoutant la douce voix de votre miséricorde, donnez-lui le royaume des enfants de Dieu.

### ANNONCE A FAIRE

LE DIMANCHE, 12 NOVEMBRE 1871, AU PRONE DES EGLISES OU SE FAIT  
L'OFFICE PUBLIC ET AU CHAPITRE DES COMMUNAUTÉS, AU NOM ET  
PAR L'ORDRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL.

*Nos Très-Chers Frères,*

Vendredi prochain, 17 du présent mois, à huit heures du matin, doit être exécuté, dans la cour intérieure de la prison de cette ville, le nommé Jean-Pierre Engebretsan Lee, pour cause de meurtre. Nous le recommandons à vos ferventes prières, pour lui obtenir les forces et les consolations de la religion qui lui sont si nécessaires dans ce moment suprême. Car, sur le point d'être lancé dans l'éternité, il se trouve exposé aux tentations et aux frayeurs de la mort. Et en effet la mort, toujours si terrible en elle-même, devient encore plus redoutable, quand elle se présente avec un appareil si lugubre et si effrayant.

Nous sommes toutefois heureux de pouvoir vous apprendre que le prisonnier qui va subir, sous peu de jours, l'exécution de sa sentence de mort, montre des dispositions admirables, qui font espérer que Dieu exerce envers lui ses ineffables miséricordes.

Car depuis sa sentence, qui d'abord l'avait complètement atterré, il s'est jeté dans les bras de la Religion catholique dont il a compris la vérité et éprouvé les consolations. Après avoir étudié, avec une ardeur incroyable, les dogmes sacrés qu'elle enseigne et les saints commandements qu'elle prescrit à ses enfants, il s'est senti épris d'amour pour cette divine religion. Il a reçu, avec des transports de piété et de dévotion, le baptême, la communion

et la confirmation, et depuis ces heureux jours, il n'éprouve de bonheur que dans la prière, la lecture des bons livres, la réception de la sainte Eucharistie qui est devenu son viatique, pour le faire marcher à grands pas dans la route qui aboutit à l'éternité. Ainsi fortifié par le pain des Anges, descendu du ciel dans sa prison, il est plein de foi et de confiance, et il se conserve dans un calme intérieur qui étonne ceux qui le visitent.

Nous en avons été Nous-même frappé, lorsque Nous sommes descendu dans son cachot, pour lui dire la messe et lui administrer la sainte communion et la confirmation. Il vient de Nous écrire, du fond de sa prison, une lettre que lui a dictée son bon cœur et que Nous reproduisons ici pour votre édification :

Prison de Montréal, ce 8 Novembre 1871.

Monseigneur,

Tout indigne que je sois de m'adresser à Votre Grandeur, j'ose vous prier de m'accorder cet honneur, car j'ai une grande grâce à vous demander.

Mon bon Père Lavallée me dit que Votre Grandeur sera Dimanche prochain dans sa paroisse; je vous prierais donc, Monseigneur, d'avoir la charité de visiter encore une fois l'infortuné prisonnier Lee. Je ne mérite aucunement une aussi grande faveur; mais je suis si heureux depuis votre dernière visite que je vous serais très reconnaissant si Votre Grandeur daignait venir me voir une fois encore. Votre visite me ferait plus de bien que je ne le saurais jamais dire. Je puis à peine vous exprimer convenablement toute ma gratitude, n'ayant point d'instruction; mais ce que je vous dis ici vient du fond de mon cœur.

Ayant aujourd'hui le bonheur de pouvoir me dire l'enfant de la Sainte Eglise Catholique, je crois que nous nous entraïdons en priant les uns pour les autres; je vous supplie donc humblement, Monseigneur, de penser à moi dans vos saintes prières, de me recommander au souvenir de tous les Curés de cette ville pendant le Saint Sacrifice de la Messe et de leur demander de vouloir bien solliciter aussi pour moi les prières de leurs paroisiens, surtout le jour de mon exécution.

Je n'ai plus guère que quelques jours à passer sur cette terre, et je me souviendrai au ciel de ceux qui auront prié pour moi ici-bas. Dieu s'est montré un Dieu de miséricorde envers un bien grand pécheur. Il a, dans sa bonté, inondé ma pauvre âme de sa grâce et m'inspire un courage qui me surprend pour rencontrer cette mort affreuse. Sa grâce, j'espère, me soutiendra jusqu'à la fin.....

Comptant donc, Monseigneur, si ce n'est pas trop demander, sur la faveur de Votre Grandeur, Dimanche, je demeure, dans

les sentiments de la plus profonde vénération et d'une parfaite  
 gratitude, de Votre Grandeur, Monseigneur,  
 Le fils indigne en Jésus-Christ,  
 J. PETER LEE, Prisonnier.

A S. G. Mgr. l'Evêque Catholique }  
 de Montréal. }

Cette touchante lettre suffit pour vous donner une juste idée des bonnes dispositions que la grâce a produites dans le cœur de ce prisonnier vraiment contrit et humilié et vous fait entendre la supplication qu'il vous adresse à tous, pour que vous l'assistiez de vos ferventes prières, dans le terrible passage qu'il lui faut faire du temps à l'éternité. Il ne pourra vous faire entendre sa voix et vous ne pourrez voir sa personne, parce que son exécution ne se fera pas publiquement mais dans l'intérieur de la cour de la Prison. Voilà pourquoi Nous avons cru devoir vous donner, par la lecture de sa lettre, l'expression de ses sentiments intimes.

Vous allez donc prier avec un redoublement de ferveur pour cet humble suppliant que la foi vous rend si intéressant : avant son *exécution*, afin qu'il achève de se bien préparer à son éternité ; pendant l'*exécution*, afin qu'il soit résigné et intrépide, lorsque la terrible trappe s'échappera sous ses pieds ; et après l'*exécution* pour que son âme purifiée par son supplice, soit au plus vite mise en possession du bonheur promis à la véritable pénitence.

Voici donc ce qui s'observera pour se conformer à ces recommandations :

1o. D'ici à vendredi prochain inclusivement, chaque Prêtre dira, après la Messe, cinq *Pater* et cinq *Ave*, à la place des prières prescrites. Ce sera pour demander les grâces dont le patient a tant de besoin dans ces jours douloureux qui lui restent à passer sur la terre, au milieu des frayeurs qu'inspire la pensée de la mort qui va certainement arriver, à l'heure fixée par la sentence du juge. Ces prières se feront aussi pour demander que ce châtiment terrible qu'inflige la justice humaine fasse de salutaires impressions sur tous les cœurs, afin que les grands crimes qui méritent la vindicte publique disparaissent de la société et fassent place aux vertus qui peuvent seules faire le bonheur de l'homme dans cette vallée de larmes.

2o. Le jour de l'exécution, il se dira de bon matin, dans la prison, une messe à laquelle assistera le prisonnier, et à cinq heures et demie, l'on exposera le St. Sacrement à la fin de la messe qui se célébrera à cette heure pour le pauvre patient, dans l'Eglise de la paroisse de St. Vincent sur laquelle se trouve bâtie la prison. Il demeurera ainsi exposé jusqu'à la fin de la dernière messe qui se dira à 10 heures.

3o. Comme l'exécution ne peut se faire publiquement, les fidèles sont invités à se réunir dans leurs Eglises ou à se mettre

en prières, dans leurs maisons, à l'heure où elle doit se faire, c'est à dire à 8 heures, afin de prier en commun aux intentions susmentionnées. A cette même heure, tous les prisonniers catholiques seront invités à s'unir aux prières qui se feront de toutes parts pour l'infortuné qui subira alors l'exécution de la sentence.

40. Les cloches de la Cathédrale sonneront à sept heures trois quarts, pour inviter les fidèles à venir s'associer aux prières qui s'y feront à cette intention et qui commenceront à huit heures précises.

50. Toutes ces prières, en quelque lieu qu'elles se fassent se termineront par 5 *Pater* et 5 *Ave* et par un *De Profundis* pour le repos de l'âme de celui qui aura été exécuté et qui se trouvera alors en face du Souverain Juge.

60. L'on donnera au défunt tous les honneurs de la sépulture ecclésiastique; et les fidèles sont invités à faire dire des messes, pour le repos de son âme.

70. On se souviendra que pendant trente jours à compter de celui de l'exécution, une des cloches de la cathédrale qui sonne à 7 heures du soir, invitera les fidèles à dire le *De profundis* en famille et à genoux pour celui qui aura subi le supplice de la potence, afin que Dieu lui fasse miséricorde ainsi qu'à tous ceux qui ont été ainsi exécutés, ces années dernières. Le son lugubre de cette cloche avertira en même temps les vivants de ne pas se livrer au plaisir profane de la danse et empêchera sans doute les bals de la Ste. Catherine et autres amusements du siècle, qui seraient si déplacés dans ces jours de deuil.

80. Les pères et les mères de famille, ainsi que les maîtres et les maîtresses devront profiter de ce terrible exemple, pour imposer à ceux sur qui ils ont autorité, une vive horreur des crimes qui mènent à l'échafaud et impriment aux familles une tache ineffaçable.

En traçant ces règles de conduite, dans cette circonstance malheureuse, Nous ne faisons que Nous conformer aux usages de la Sainte Eglise Romaine qui, dans les entrailles de sa charité, témoigne sa compassion maternelle à ses enfants et leur porte secours, à cette heure suprême où d'ordinaire l'on est abandonné de tout le monde.

Puissent ces divers exercices de charité et de piété répandre sur nous tous d'abondantes bénédictions! Car en les pratiquant nous faisons une des œuvres de miséricorde que Notre Seigneur a préconisées dans l'Évangile. *Venez les bien aimés de mon Père... J'ai été en prison et vous m'avez visité, etc.*

Dans la douce espérance que nous mériterons tous d'entendre ces consolantes paroles, je vous bénis avec les pieux fidèles confiés à vos soins; et je demeure de vous tous le très-humble et dévoué serviteur,

† IG. EV. DE MONTREAL.

